RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 06/07/2023

VOI.23.00.A01518

OBJET : Arrêté temporaire de circulation BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, RUE DE DOLE, AVENUE DE LA PAIX, RUE DE CHALEZEULE et BOULEVARD SALVADOR ALLENDE

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise COLAS

Considérant que des travaux d'installation de bornes d'information voyageurs au droit des arrêts de bus GINKO rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/07/2023 au 08/08/2023 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, RUE DE DOLE, AVENUE DE LA PAIX, RUE DE CHALEZEULE et BOULEVARD SALVADOR ALLENDE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 24/07/2023 et jusqu'au 08/08/2023, de légers empiètements seront instaurés au droit des arrêt de bus GINKO des localisations suivantes, :

- BOULEVARD CHARLES DE GAULLE (arrêt CHAMARS)
- RUE DE DOLE (arrêt BASCULE)
- AVENUE DE LA PAIX (arrêt GARE VIOTTE)
- RUE DE CHALEZEULE (arrêt FOYER)
- BOULEVARD SALVADOR ALLENDE (arrêt MICROPOLIS)

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le _ 5 JUIL, 2023

Pour la Maire, Par dé egation,

Marie ZEHAF Conseillère Municipale Déléguée